CESU garde d'enfants 0-6 ans : parution de la nouvelle circulaire

ACTIONS SOCIALES



La circulaire supprimant la tranche 1 du CESU garde d'enfants 0-6 ans pour les agents de l'État est parue. L'UNSA Fonction Publique dénonce cette régression qui impacte négativement l'égalité professionnelle femmes/hommes. Elle a obtenu que les familles monoparentales de cette tranche soient préservées.

Cette prestation de l'Action Sociale Interministérielle (ASI) est destinée à favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents agents de l'État et à contribuer à l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Peuvent bénéficier de cette prestation quand il sont rémunérés sur le budget de l'État :

- les fonctionnaires,
- les ouvriers de l'État,
- les contractuels de droit public ou privé,
- les magistrats,
- les militaires.
- Les conjoints survivants, titulaires d'une pension de réversion, peuvent bénéficier de cette prestation.
- Il en est de même pour les agents publics de l'État rémunérés sur le budget d'un établissement public administratif (EPA) si cet EPA participe au budget de l'ASI.

L'agent doit attester qu'il fait garder son enfant à titre onéreux pendant ses heures de travail ou pendant un congé de maternité ou d'adoption pris pour un autre enfant. Les CESU peuvent être

utilisés pour de la garde d'enfants à domicile ou hors domicile. Les accueils collectifs à caractère

Parts fiscales	RFR Tranche 3	RFR Tranche 2		RFR Tranche 1
	Jusqu'à	De	à	A partir de
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900
2	30 001	30 002	39 449	39 450
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000
2,5	31 100	31 101	40 549	40 550
2,75	31 650	31 651	41 099	41 100
3	32 200	32 201	41 648	41 649
Par 0,25 part supplémentaire	*550*	*550*	*550*	*550*
Montant annuel de l'aide famille non monoparentale	700 €	400 €		Supprimée
Montant annuel de l'aide famille monoparentale	840 €	480 €		265 €

du champ d'utilisation.

Le **revenu fiscal** de référence (RFR) est **pprécie sur l'année N de la demande.**

L'UNSA Fonction Publique

revendique un CESU garde d'enfants élargi à la tranche d'âge 6-12 ans.

En savoir plus : [circulaire CESU garde d'enfants 0-6 ans du 12 mai 2026]

[Article publié sur le site UNSA Fonction Publique]

14 ème baromètre des métiers de l'éducation :

L'an dernier plus de 50000 répondants, ce qui en fait la plus grande enquête indépendante menée auprès des personnels du service public. Prenez quelques minutes pour partager votre expérience sur vos conditions de travail et nous permettre de porter vos préoccupations.



Lien pour participer au baromètre